

La vaccination en milieu scolaire

Description de la problématique

La vaccination, aussi appelée immunisation, est un moyen sûr et efficace de protéger une personne contre certaines maladies infectieuses. Elle consiste à stimuler le système immunitaire à l'aide d'un agent inoffensif, comme un fragment du microbe ou un virus atténué, afin qu'il puisse reconnaître et combattre la maladie s'il y est exposé ultérieurement.

La rougeole, les infections à méningocoque, la coqueluche ainsi que plusieurs autres maladies sont des infections évitables par la vaccination. Ces maladies, causées par des virus ou des bactéries, peuvent se transmettre rapidement dans les milieux collectifs, notamment scolaires, et entraîner des complications parfois graves.

Grâce à la vaccination, certaines maladies infectieuses comme la diphtérie, la poliomyélite et la rubéole auparavant très fréquentes ont été éliminées au Québec et plusieurs autres sont aujourd'hui beaucoup moins fréquentes.

Le programme de vaccination en milieu scolaire du Québec est en place depuis les années 1980. Il vise à améliorer les couvertures vaccinales et à faciliter l'accès aux vaccins pour tous les enfants, indépendamment de leur situation

socioéconomique. La collaboration entre les milieux de la santé et de l'éducation permet de rejoindre efficacement un grand nombre d'enfants et favorise le maintien d'une couverture vaccinale élevée, essentielle pour prévenir la propagation des maladies infectieuses et protéger collectivement la population.

Votre rôle comme personnel scolaire

Même si les recommandations en matière de vaccination relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et que les décisions vaccinales appartiennent aux parents, le personnel scolaire joue un rôle essentiel pour soutenir les couvertures vaccinales, prévenir les éclosoins et maintenir un environnement scolaire sécuritaire.

Le personnel scolaire peut contribuer à la vaccination en :

- relayant de l'information fiable et à jour fournie par la santé publique;
- encourageant la mise à jour du statut vaccinal lors des communications avec les familles;
- facilitant les activités de vaccination organisées à l'école (préparation des élèves, soutien logistique, collaboration avec les équipes de santé);
- favorisant un climat positif, respectueux et sans jugement autour de la vaccination, dans une perspective de bien-être collectif;

La vaccination en milieu scolaire

- fournissant à l'infirmière les listes d'élèves à jour;
- informant l'infirmière de l'arrivée de nouveaux élèves dans l'école en cours d'année.



Contexte légal

La vaccination en milieu scolaire s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la santé publique et du Programme québécois d'immunisation. Elle constitue une mesure de prévention reconnue visant à protéger la santé des élèves et de la population. Les activités de vaccination sont réalisées par le réseau de la santé en collaboration avec les établissements scolaires.

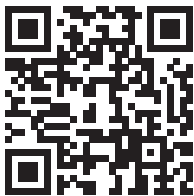
Au Québec, la vaccination n'est pas obligatoire. Elle repose sur le principe du consentement libre et éclairé, comme tout soin de santé. À partir de l'âge de 14 ans, un jeune peut consentir lui-même à ses soins, y compris à la vaccination.

Dans ce contexte, les écoles ne peuvent pas exiger un statut vaccinal, vérifier les carnets de vaccination, ni imposer la vaccination à un élève. La responsabilité légale de la vaccination relève de la famille et du réseau de la santé. Le milieu scolaire agit comme partenaire de communication et de soutien, sans intervenir dans les décisions médicales.

Pour en savoir plus



Réseau de l'éducation – Santé Québec
Abitibi-Témiscamingue



Le personnel scolaire est invité à s'adresser à l'infirmière scolaire pour toute question liée aux problématiques de santé présentes à l'école.